

Commissions du SAGE

Ressource et qualité de l'eau

6 juin 2024



Ce document synthétise les Interventions / échanges en complément des supports projetés lors de la réunion

Invités : les membres de la CLE, les membres des comités de pilotages locaux, les maires du territoire.

Invitation & Ordre du jour

 

Christophe BELE,
Président de la CLE
SAGE du Bas-Léon,
Et
Guy TALOC,
Vice-Président du SEBL
en charge de l'eau potable

ont le plaisir de vous convier aux
Commissions thématiques
« Ressource et qualité de l'eau »,

Le jeudi 6 juin 2024 de 9h30 à 16h
dans les locaux de la Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes
(salle du Conseil),
12 boulevard des Frères Lumière – 29260 Lesneven.

Ordre du jour :

1. Eléments contextuels et introduction des commissions
2. Intervention de Mikael LE BIHAN - Office français de la biodiversité :
 1. Notions d'hydrologie
 2. Mieux comprendre le fonctionnement d'un bassin versant et des milieux aquatiques
 3. Services rendus par les milieux face au changement climatique/pressions et pistes d'actions
3. Accord de programmation du plan de résilience Eau de l'AELB
4. Présentation des premières réflexions engagées et études lancées sur le volet quantitatif
Apéritif déjeunatoire (sur inscription préalable)
5. Projection du film « La Bretagne face au changement climatique » réalisé par le CRESEB en partenariat avec le Haut Conseil Breton pour le Climat (12 minutes)
6. Focus sur un axe d'intervention nouveau pour le territoire « Gestion Intégrée des Eaux Pluviales » et « sensibilisation aux économies d'eau » piloté par le SEBL dans le cadre du plan de résilience
7. Intervention de LABOCEA : présentation des résultats de la qualité de l'eau sur le SAGE – Année 2023

Un café d'accueil est organisé dès 9h15.
Un apéritif déjeunatoire vous est proposé, sur inscription préalable.

Réponse par [le formulaire en ligne \(cliquez ici\)](#) ou par courriel à contact.basleon@orange.fr
pour le **vendredi 24 mai 2024 au plus tard**.

 

Syndicat des Eaux du Bas-Léon - 2 route de Pen ar Guér - 29260 KERNILIS
<http://www.syndicatdeseauxbasleon.bzh>

9h40 Tour de table : une soixantaine de participants

9h45

Introduction et contexte par Christophe BELE, Président de la CLE du Bas-Léon

- Ordre du jour
- Rôles des commissions
- Rappel inscription en cours pour la commission du 20 juin - Espaces littoraux et terrestres
- Rappel des commissions 2022
- Précision sur la diffusion du support après la réunion par mail
- Présentation du SAGE (territoire, fonctionnement, contrat territorial unique - CTU, feuille de route)

10h

Intervention de Mikaël LE BIHAN - Office Français de la Biodiversité (OFB)

- Les petits chevelus sont-ils protégés ?
→ Oui dès le rang 1 de Strahler s'ils sont reconnus « cours d'eau-police de l'eau ». Ils sont protégés via la loi sur l'eau et les ZH, ainsi que par les règles départementales et/ou régionales propres à chaque territoire (notamment sur les distances d'épandage).
- Quelle est la sensibilité des champignons invisibles (ils dégradent 50% de la nature..., et lors de pollutions on se base seulement sur ce qui est visible (invertébrés...) pour distinguer le type/le niveau de pollution/la mortalité et prévoir la remise en route du cours d'eau après la pollution ?
→ Des études sont en cours (exemple d'expérimentation : il est disposé des bandes de coton contenant des feuilles dans l'eau avec un petit filet empêchant aux invertébrés de passer, ainsi seuls les champignons passent. Suivant le type de pollution on suit la vitesse de dégradation des feuilles). De nouveaux indicateurs, comme celui des IBGN, arriveront dans les prochaines années !
- L'entretien de rivière (obligation du code de l'environnement pour le riverain) n'est-il pas trop violent pour la biodiversité ?
→ Les collectivités peuvent intervenir en lieu et place des propriétaires (chantiers collectifs), après accord, dans le cadre de la mise en œuvre d'opération de préservation des milieux.
- Une réponse simple pour restaurer la biodiversité et les milieux aquatiques est la création de talus
→ Oui, et il y a des typologies d'actions adaptées à chaque territoire
- Intervention d'un élu : cette présentation était une très bonne intervention, les élus ne se rendent pas compte de tout ça et n'ont pas conscience des dégâts qu'ils créent quand ils prennent une décision, puisqu'il n'est pas possible de revenir en arrière : il faudrait intervenir dans tous les conseils municipaux du territoire (demande formulée par un élu)
→ C'est compliqué d'un point de vue organisationnel, mais si plusieurs collectivités se groupent et en font la demande, cela pourrait être organisé
- Les petites retenues d'eau ont des rôles et des intérêts pour la biodiversité, or vous préconisez de tout enlever :
→ Chaque ouvrage est à traiter au cas par cas, des solutions techniques existent, il ne faut pas forcément tout supprimer. Les enjeux patrimoniaux sont à intégrer, des études multi-scénarios sont faites pour chaque ouvrage. Cependant, tous les bassins versants sont multi-problématiques : il faut que chacun assume sa part de responsabilité locale.
- Les collectivités continuent à faire n'importe quoi sans écouter les riverains. La CLE doit prendre des décisions sur les textes législatifs, pour que les milieux soient préservés/restaurés

- ➔ Il faut aussi penser au tarif induit par le curage des retenues d'eau, car les sédiments s'accumulent, ce qui modifie les sites. Les solutions choisies sont fonction des sites et doivent également prendre en compte le volet financier pour un entretien durable.
- 15 km/an de création de bocage n'est pas assez. Cet argent sert pour une restauration/de l'envasement qui est le fruit du remembrement/de pratiques agricoles à changer. Il faut une meilleure rétention des terres et des bocages
L'érosion est à son maximum sur le BV du Garo, il faut faire changer les pratiques.
- ➔ Différentes solutions sont à prendre en compte. Pour exemple, dans le cadre du projet de restauration du Quillimadec il s'agit d'une remise de la rivière de son lit originel. Le coût des travaux est effectivement élevé mais le cout d'un curage régulier l'est bien plus encore. On investit dans le bocage, peut-être pas assez mais ce travail se poursuit.

11h30

Prise de parole de Guy TALOC (Vice-Président du SEBL) pour introduire la partie « quantitative »

Intervention de Valérie HORYNIECKI (chargée de missions AEP - SEBL) sur des informations/chiffres clés sur le changement climatique et présentation du Plan de Résilience Eau de l'AELB

Pour information, au CD29, avec le Préfet et l'AELB, il a été mis en place un copil sur la problématique de la ressource en eau. Les axes sont notamment de s'approprier d'anciennes carrières pour le stockage d'eau brute ainsi qu'un travail sur les conduites fuyardes.

Le SEBL ne travaille pas seul, c'est l'ensemble du département qui s'est lancé.

Le renouvellement d'un réseau est estimé à 100 ans alors que sa durée de vie n'est que de 60 ans ➔ le budget à consacrer à ce volet est énorme.

Intervention de Emmanuella METINHOUE (chargée de projets AEP - SEBL) sur la présentation des études menées par le SEBL sur ces thématiques

L'étude sur les captages abandonnés est lancée dans le but de trouver des ressources supplémentaires à celles existantes.

Information complémentaire sur l'étude visant au réaménagement des retenues d'eau brutes :

L'intégralité de l'Aber Wrac'h passe dans 2 retenues (étangs), la masse d'eau brute exploitable diminue et le curage est hors de prix. Ainsi, suite à la visite d'une autre usine de production d'eau potable dans le Finistère, il est imaginé de réaliser, à l'avenir, les prélèvements d'eau au fil de la rivière, sans retenue. Les sédiments s'accumuleront beaucoup moins.

- Quelles sont les proportions du volume d'eau potable prélevé sur le territoire, entre AEP/industrie/irrigation ? Quel est le nombre de bêtes (via données du RGA) et leur consommation quotidienne ? Il faudrait mettre tous ces chiffres en perspective pour connaître la consommation d'un cheptel, cela donnerait la différence entre la consommation réelle et les volumes déclarés
- ➔ Un travail de compilation de ces données est en cours au SEBL pour un enjeu d'amélioration des connaissances

Interventions de Valérie HOHYNIECKI et Emmanuella MENTINHOUE sur les enjeux quantitatifs et l'amélioration des connaissances

- Est-ce que tous les forages privés sont déclarés ? On devrait connaître leur consommation.
➔ C'est le cas, une déclaration est obligatoire mais tout le monde ne le fait pas et il n'y a pas de remontée d'information sur la consommation
- Les pollutions générées par les entreprises agroalimentaires se retrouvent-elles dans l'eau du robinet ?
➔ Non puisque l'eau est traitée par l'usine d'eau potable de Kernilis

- La ressource n'est pas infinie, si 2-3 accidents climatiques arrivent tous les ans, on va devoir faire face à une situation critique. La dissolution des pollutions dans les rivières à bas niveau (en été) est plus difficile.
 - ➔ le CD29 recherche d'anciennes carrières qui pourraient être mises à disposition. Pour l'instant nous ne sommes pas dans une situation critique. Le stockage d'eau dans les carrières concerne l'eau potable.
 - ➔ Bien que lent au niveau national à se mettre en œuvre, au niveau du Finistère un travail sur les rejets d'eaux usées est lancé ; des volumes conséquents pourraient être utilisés pour certains usages
 - ➔ Il y a des possibilités de réutilisation d'eaux usées depuis 2010 mais aucune demande de collectivités dans le Finistère n'est arrivée à la DDTM. Les possibilités de réutilisation des eaux usées ont été élargies et les modalités assouplies (certains freins ont été levés via le plan de résilience et des textes de lois datant de 2023).
- Comment se passe les enquêtes pour la collecte des données ?
 - ➔ Concernant les puits des particuliers : la demande est faite par mails aux mairies. Cependant, elles ont peu d'éléments pour répondre.
 - ➔ Les EPCI sont aussi consultés (la période de tension de l'été 2022 a notamment permis de collecter de la donnée du fait de raccordements nécessaires en urgence).

Est-ce que la récupération des eaux de pluie dans les jardins est à prendre en compte ?

 - ➔ Oui, car l'eau prélevée n'ira pas rejoindre la nappe phréatique

Il faut que la population comprenne les enjeux, il faut que ces présentations soient faites d'une autre façon, plus pédagogique à l'attention de tous les publics. De plus, il faut rassembler tous les acteurs autour de la table, il faut arriver à motiver les particuliers et les agriculteurs à venir échanger

- Réglementation pour les « fossés »
 - ➔ Autant il existe nombreuses réglementations sur les cours d'eau, celle afférente aux fossés est limitée. Un fossé n'est pas censé être un vecteur de pollution. Ils sont à travailler avec prudence lorsqu'ils avoisinent une zone humide. Plusieurs départements commencent à employer des techniques particulières, plusieurs solutions existent. Il faut veiller à bien choisir la période de l'année pour procéder à leur curage. Améliorer la gestion des fossés et les déconnecter des cours d'eau via des zones tampons est essentiel.

12h45/14h00

APERITIF DEJEUNATOIRE

Reprise pour l'après-midi : 45 participants

14h

Projection du film « La Bretagne face au changement climatique » du CRESEB

14h10

Intervention d'Aurélie RICHARD (chargée de missions GIEP et économies d'eau – SEBL) : présentation de nouveaux axes d'intervention « Gestion Intégrée des Eaux Pluviales » et « sensibilisation aux économies d'eau » piloté par le SEBL dans le cadre du plan de résilience

- Qu'est-ce que les kits hydro-économies et où sont-ils disponibles ?
 - ➔ Il s'agit de mousseurs pour les robinets. Une première commande de 50 000 kits pour le Finistère est en cours. De plus, à la CLCL une distribution est faite aux nouveaux habitants qui viennent ouvrir leur compteur d'eau.
- Y aura-t-il des décrets pour l'utilisation des eaux impropre à la consommation ?
 - ➔ Oui pour les usages domestiques, les décrets devraient paraître avant l'été
- Intégration de l'enjeu « eaux pluviales » dans les documents d'urbanisme.
 - ➔ Les communes peuvent engager des études approfondies SDEP (Schéma Directeur Eaux Pluviales) mais ce n'est pas obligatoire, c'est à leur initiative.

Cependant, dans les PLUI, une étude EP (Eaux Pluviales) doit être annexée. Elle permet de formuler des recommandations.

- Quel est le pouvoir des Maires lors de l'implantation d'une grande surface ? Par exemple le maire peut-il prendre un arrêté pour donner des prescriptions ?
 - ➔ Un Maire ne peut pas déroger au droit, la gestion des eaux dans la construction doit être prise en compte : la gestion des EP doit se faire sur le site (infiltration) et ne doit plus aller au réseau. Il en est de même pour les nouveaux lotissements : c'est de devoir de gérer l'EP à la parcelle. Les Maires n'ont pas de préconisations supplémentaires à donner.
 - Si l'eau émanant de la récupération de la pluie est utilisée (exemple : sanitaires) des compteurs devraient être installés afin de contrôler la consommation réelle et d'ajuster, en conséquence, la facture sur le poste assainissement.
 - L'usage des EP n'est envisageable pour les douches.

14h45

Intervention de LABOCEA - Emmanuelle HAUG-MOREAU - Présentation des résultats de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE – Année 2023 :

Rappel : des analyses journalières visant au suivi de la qualité de l'eau (nitrates) sont réalisées par SUEZ à la prise d'eau sur l'AW : la moyenne est stable depuis 2016.

- Le point de prélèvement sur la rivière du Quillimadec devrait être déplacé car il ne prend pas en compte les rejets de STEP
- Pourquoi y a-t-il une dégradation sur l'Alanan ?
 - ➔ C'est un petit bassin versant, agricole. Les mauvais résultats ressortent essentiellement en période à risques soit après pluie.
- Pourquoi la salmonelle n'est pas analysée par exemple ?
 - ➔ Les molécules ont été définies en concertation avec les acteurs en prenant en compte les enjeux eau/milieux du territoire. Les enjeux sanitaires sont suivis par l'ARS. L'enveloppe financière allouée aux suivis ne permet pas de suivre tous les paramètres et toutes les masses d'eau.
 - E.coli est un indicateur global. Les entérocoques intestinaux étaient, par le passé, suivis dans le cadre du SAGE (premier marché : période 2014-2017). Cependant, cette donnée n'apportait pas une information indispensable.
- Le dinoterbe (herbicide) est-il recherché ? Il y en avait eu beaucoup sur la Flèche il y a 30 ans.
 - ➔ Oui il est recherché mais ne ressort pas dans les analyses aujourd'hui même si elle est réapparue il y a quelques années.
- Est-ce qu'il est possible de suivre la relation entre la météo et l'utilisation de fongicides ? On sait que la rotation des cultures renforce la défense des plantes, est ce qu'il y a corrélation suivant le type de cultures ?
 - ➔ Il y a des pics en juin, souvent après une grosse pluie surgissant après un long temps sec. Toutefois, relier les molécules à la météo n'est pas faisable et tous les agriculteurs pratiquent la rotation des cultures.
- Est ce qu'on sait ce qu'il se passe au plus haut du bassin versant de la Flèche ?
 - ➔ Nous ne disposons que d'un point de suivi à l'exutoire. Il n'y a pas de point près de la BAN (Base Aéronavale). Les zones humides semblent fonctionnelles. Elles sont gérées en fauche/export.

15h40

Intervention de Charlotte CARIOU (chargée de projets ZH & qualité de l'eau - SEBL) : présentation des résultats de la qualité des eaux souterraines en 2023

- Demande de certains participants d'avoir la liste nominative des points LABOCEA qui sont dans le PPT
 - ➔ Les ouvrages suivis en eau souterraine appartenant à des particuliers, il n'est pas possible d'un point de vue réglementaire, de communiquer ces informations (loi RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données).

16h

Conclusion de la journée par Christophe BELE

Relai presse de l'événement et photographies

Ressource et qualité de l'eau au cœur des échanges



MICKAËL LE BIHAN A MIS L'ACCENT SUR LES ENJEUX DE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ.

Jeudi, Christophe Bèle, président de la Commission locale de l'eau du Bas Léon, a présidé la journée dédiée aux commissions thématiques « Ressource et qualité de l'eau » du Syndicat des eaux du Bas Léon (SEBL), aux côtés de Guy Taloc, vice-président en charge de l'alimentation en eau potable.

Près de 50 personnes - élus des collectivités, membres d'associations et de prescripteurs du



Sur scène, les échanges de
Lesneven
mardi 11 juin 2024

Échanges : ressources et qualité de l'eau



Jeudi, Emmanuelle Moreau, du laboratoire Laboceia, a présenté des résultats d'analyse réalisés sur le territoire. Mélanie Baric, animatrice et coordinatrice du Sage du Bas-Léon, et Christophe Bèle, ont animé cette journée sur la thématique « ressources et qualité de l'eau ».

PHOTO : OUEST-FRANCE

Les échanges ont mis l'accent sur les enjeux de reconquête de la biodiversité par la restauration des milieux humides et de la continuité écologique. L'importance des cours d'eau et des milieux associés ont aussi été présentés par Mickaël Le Bihan, spécialiste de la restauration des milieux aquatiques à la direction Bretagne, de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Un plan pour sécuriser l'alimentation en eau potable

Le volet quantitatif lié au changement climatique a été abordé par Valérie Horynirki et Emmanuelle Metinhoué, du Syndicat des eaux du Bas-Léon (SEBL), sous l'angle du plan de résilience signé en février avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB). Il engage le SEBL et plusieurs collectivités du territoire du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Bas-Léon.

« Ce plan vise à sécuriser l'alimentation en eau potable et accompagner les collectivités dans sa mise en œuvre, fait savoir Christophe Bèle, président du Sage. On doit accélérer la restauration des milieux humides, gérer les eaux pluviales intégrées à l'urbanisme durable, et déployer les pratiques agroécologiques. »

Après un focus sur des actions menées sur d'autres territoires, le débat a également été ouvert sur des données relatives à la qualité de l'eau (nitrates, pesticides...).

Deux commissions thématiques dédiées aux milieux terrestre et littoral viendront compléter ce cycle de rencontres, le jeudi 20 juin, dans le pays d'Iroise.

